

PROCÈS VERBAL du 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne.

Retard annoncé : MARTIN-LALANDE Jacques

Absents excusés :

LEJEUNE Bernard donne pouvoir à Camille BOURGOIN

VINCENT Alexandra donne pouvoir à Jean-Luc PAVARD

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint et valide les pouvoirs.

M. BERGER demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, M. Damien LEVRARD est le seul candidat. M. LEVRARD est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 25 mars 2025, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 10 Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- 1) Provisions créances budget Commune et assainissement
- 2) CDD – Remplacement accueil
- 3) CEP – Renouvellement convention
- 4) Familles de la Sarthe – Remboursement argent de poche
- 5) Décision modificative achat terrain
- 6) Validation devis
- 7) PLUi
- 8) Vente d'herbe et coupe d'arbre
- 9) Questions diverses
 - Baratière
 - Bassin de rétention
 - Boulangerie

1 – Provisions créances douteuses BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

a) BUDGET ASSAINISSEMENT - CREANCES DOUTEUSES - ANNÉE 2025

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires, les Collectivités doivent provisionner des créances douteuses. Pour 2025, le montant de ces reprises pour dépréciations **est évalué à 3,19€**.

Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 7817 – Reprise sur provisions dépréciation des actifs roulants à hauteur de 3,19 €.

Antériorité	N° de Client	Nom	Commentaire	Créances Clients Douteux				Dépréciation Comptes Clients Douteux				
				TTC	Taux de TVA	TVA	Solde HT	% Dépréciation	Dépréciation au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Dépréciation au 31/12/2025
#491 – DÉPRÉCIATION COMPTES CLIENTS												
2020	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	0,00	0 %	0,00	0,00	20 %	19,65	-	19,65	0,00
2021	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	63,20	0 %	0,00	63,20	20 %	12,64	-	-	12,64
2022	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	297,56	0 %	0,00	297,56	20 %	200,89	-	141,38	59,51
2023	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	789,24	0 %	0,00	789,24	20 %	0,00	157,85	-	157,85
2024	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	474,36	0 %	0,00	474,36	0 %	0,00	-	-	0,00
Total Client douteux au 31/12/2024				1 624,36		0,00	1 624,36		233,19	157,85	161,03	230,00

#491 au 01/01/2025 233,19

Mandat d'ordre mixte au #6817

Titre d'ordre mixte au #7817 3,19

Rappel : les créances d'origine 2024 (année en cours) ne sont pas provisionnées.

M. le Maire fait procéder au vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 7817 – Reprise sur provisions dépréciation des actifs

roulants à hauteur de 3,19 €.

b) BUDGET COMMUNE - CREANCES DOUTEUSES - ANNÉE 2025

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires, les Collectivités doivent provisionner des créances douteuses. Le montant de ces dépréciations **est évalué à 405,92€**.

Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 6817 - dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 405,92 €.

Antériorité	N° de Client	Nom	Commentaire	Créances Clients Douteux					Dépréciation Comptes Clients Douteux			
				TTC	Taux de TVA	TVA	Solde HT	% Dépréciation	Dépréciation au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Dépréciation au 31/12/2025
#4911 – DÉPRÉCIATION COMPTES CLIENTS												
2021	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	900,00	0 %	0,00	900,00	20 %	180,00			180,00
2022	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	2 083,60	0 %	0,00	2 083,60	20 %	438,80		22,08	416,72
2023	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	2 140,00	0 %	0,00	2 140,00	20 %	0,00	428,00		428,00
2024	Divers	Divers débiteurs (ERAR ci-joint)	Recouvrement en cours	754,63	0 %	0,00	754,63	0 %	0,00			0,00
												0,00
												0,00
												0,00
												0,00
Total Client Douteux au 31/12/2024				5 878,23		0,00	5 878,23		618,80	428,00	22,08	1 024,72

#4911 au 01/01/2025 618,80
Mandat d'ordre mixte au #681 405,92
Titre d'ordre mixte au #781 -

Rappel : les créances d'origine 2024 (année en cours) ne sont pas provisionnées.

M. le Maire fait procéder au vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal autorise cette provision au compte 6817 - dépréciation des comptes de tiers (risques de créances non recouvrables) à hauteur de 405,92 €.

2 – CDD – Remplacement accueil

L'agent d'accueil est en congé du 02 au 06 juin 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de créer un CDD d'agent administratif, Indice brut 367 (indice majoré 361) pour le remplacement du **02 au 06 juin 2025 pour une durée de 15h00**.

Après discussion, le Conseil Municipal vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal valide la création du CDD pour 15h00.

3 – CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) – Renouvellement adhésion

M. BAUDRY rappelle le rôle du service CEP :

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2012.

Le **Conseil en Energie Partagé** est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.

Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et proposer des préconisations d'améliorations et d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, dans ses relations avec les prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises) et dans la réalisation des travaux ;
- Suivre l'évolution des consommations et facturations énergétiques de la collectivité ;
- Accompagner la collectivité dans ses projets en lien avec la maîtrise de l'énergie et le déploiement des énergies renouvelables ;
- Renseigner et accompagner la collectivité dans le cadre des différentes réglementations liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service et les relations entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

La commune s'engage dans le cadre de cette convention à verser une cotisation, dont le montant est indiqué en annexe, au Pays Vallée de la Sarthe, comme participation au financement du service de Conseil en Energie Partagé.

Le coût était dans la précédente convection de 1€/an et par habitant, il sera dorénavant de 1,026€/an et par habitant

L'adoption de cette nouvelle convention CEP est mise au vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

4 – FAMILLES DE LA SARTHE – REMBOURSEMENT ARGENT DE POCHE AVRIL

M. QUINTON rapporte que dans le cadre du chantier « Argent de poche » qui s'est déroulé du 07 au 11 avril 2025, Familles de la Sarthe a réglé les **gratifications aux participants pour 345,00€**.

Nombre d'enfants participants : 6 en tout dont 5 sur 4 jours et 1 sur 3 jours

Le renouvellement de l'opération est prévu pour la fin juillet.

M. Le Maire met au vote la proposition de remboursement de 345,00€.

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

5 – DECISION MODIFICATIVE – ACHAT PARCELLE N°AB523/HORLOGE CLOCHE

Afin d'alimenter le **compte 2111 terrains** pour l'achat de la parcelle n°AB523 et le **compte 2135** opération 93 (église) pour l'achat de l'horloge des cloches, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	34 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-93 : EGLISE	0,00 €	4 111,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	38 111,20 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	38 111,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 111,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	38 111,20 €	38 111,20 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

M. le Maire fait procéder au vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal valide la DM N°1.

6 – Validation devis

A/ **Salle polyvalente** - **Monobrosse et laveuse** : Monsieur QUINTON présente le devis de l'entreprise A PRO HYGIENE pour un montant de 4 165,35€HT soit 4 998,42€ TTC.
Une demande d'aide financière sera déposée auprès de la CNRACL (pour 20 à 30 %) et la TVA sera récupérable.



A.PRO HYGIENE
Groupe HEEGEO
123 Boulevard des Loges
53940 SAINT BERTHEVIN
Tel. 02 43 68 24 57-Fax 02 43 68 22 39
contact: a-pro@heegeo.fr

A.PRO HYGIENE
Groupe HEEGEO
26 Bd Pierre Lefebvre
72000 LE MANS
Tel. 02 43 16 63 04
contact: a-pro2@heegeo.fr

Adresse de livraison:
MAIRIE SAINT DENIS D'ORQUES
1 PLACE DE LA VICTOIRE

72350 SAINT DENIS D'ORQUES

A l'attention de: Responsable Achats
Code Client Vos Références
MA123DENO123Q

 Réf : 325919070	LAVEUSE 244 NX SANS BATTERIE LITHIUM					
Unité	Prix Brut	Remise	P.U. net HT	Quantité	Total HT	
Unité	2 980,71 €	-	2 980,71 €	1	2 980,71 €	
Télécharger FT						
Télécharger FDS						
 Réf : JWN108932	MONOBROSSE FM43 400					
Unité	Prix Brut	Remise	P.U. net HT	Quantité	Total HT	
Unité	1 184,54 €	-	1 184,54 €	1	1 184,54 €	
Méthode à haute vitesse 400 tours dédiée aux opérations de spray méthode et lustrage.						
Télécharger FT						
Télécharger FDS						
						Total HT
						4 165,35 €
						Dent Taxe
						0,00 €
						TVA
						833,07 €
						TOTAL
						4 998,42 €

M. le Maire fait procéder au vote :

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera enregistrée en investissement au compte 2157.

B/ Eglise – Horloge pour les cloches : Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BODET pour la mise en place d'une horloge pour la sonnerie des cloches pour un montant de 3 426,00€ HT soit 4 111,20€ TTC.

CENTRALE DE COMMANDE

80111

Fourniture, pose et paramétrage d'une centrale de commande et de synchronisation des cloches et autres équipements.

NATURE DES TRAVAUX

- NATURE DES TRAVAUX :**

 - L'opus 4 est une centrale de commande pour cloches qui permet de :
 - Commander jusqu'à 4 cloches en volée et tintement.
 - Commander un ou plusieurs cadrons d'édifices avec l'éclairage.

L'utilisation est facilitée grâce à un écran LCD rétro-éclairé où chaque fonction est représentée par un pictogramme (ex:  pour lire un CD).

lancement manuel d'une sonde

- Caractéristiques techniques :**

 - Encombrement : 360 x 275 x 100 mm. Poids : 4 kg.
 - Synchronisation radio : 1000 ou 10000 km.
 - Altitude : 2500 à 10000 m.
 - Sauvegarde permanente de tous les paramètres en cas de coupure secteur.
 - Precision de l'horloge sans synchronisation radio : $\pm 0,2$ sec/jour à $\pm 25^\circ\text{C}$; température de fonctionnement : 0°C à $+50^\circ\text{C}$; humidité : jusqu'à 90%.

11

Remarques spécifiques

Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paracolmnes - bronze cloches ...), nous vous informons ne pas pouvoir , maintenir les conditions tarifaires

TOTAL HT	3 426,00 €
TVA 20%	685,20 €
TOTAL TTC	4 111,20 €

PRESTATIONS/MATERIELS				
Code	Description	Dte	PU HT	Total HT
	PROTECTION ELECTRIQUE DEPART ALIMENTATION			
912046	DISJONCTEUR TETRA, 16A,+ DIFF, unificateur déphasage + différentiel 16A. dans coffret pour protection tête de ligne	1,00	301,00	301,00
	REEMPLACEMENT DE L'ANCIEN TABLEAU DE COMMANDE DES CLOCHEES			
913201	CENTRALE CIPUS 4 CLOCHEES FR Contrôle de 4 cloches, 4 pour commande de 4 cloches en volée et éteindre à sécurité des cloches - Programmation des sonneries culturelles offices, anneau, (semaine, dimanche, fêtes), ainsi avec calendrier (jour/heure) intégré. - Commande de cloches en volée - Sonneries heure, 1/4 d'heure, avant quarts avec coupure automatique la nuit et pendant les offices. - Commande de cloches à heures fixes ou à date unique. - Sonneries de cloches anglaises - 2 circuits de programmation pour commande d'éteignage de l'église ou garde- de Noël. - Commande des cadrans extérieurs avec changement d'heure été/hiver automatique. - Boîtier à fixation murale : 360 x 270 x 100 mm. - Clavier protégé par code d'accès. - Alimentation 230V.	1,00	1 815,00	1 815,00
	ANTENNE SYNCHRO AL 152			
	Permet la synchronisation de l'heure à l'heure française Gérent une précision absolue et les changements d'heure automatique ETU/HVU	1,00	385,00	385,00
	PRESTATIONS			
PART_TR	FRAIS DE TRANSPORT Participation aux frais d'emballage et de transport	1,00	85,00	85,00
MTRADI	MAIN D'OEUVRE CAMPANISTER Forfait interventions sur site, MO spécialisé en environnement difficile (travail en	1,00	640,00	640,00

Monsieur le fait procéder au vote :

Pour 11	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera enregistrée en investissement au compte 2135, opération 93.

M. QUINTON fait part au Conseil Municipal que d'autres devis sont 0 venir concernant des démoussages de toitures et façades ainsi que pour l'agrandissement du columbarium du cimetière, étudié lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Arrivée de M. MARTIN-LALANDE Jacques

7 – PLUi

M. BAUDRY présente les avancements du PLUi.

La phase des échanges informels est terminée, plusieurs versions du PLUi ont déjà vu le jour. Nous débutons maintenant la phase officielle. L'arrêté du PLUi sera envoyé aux instances concernées. Nous devrons le recevoir la semaine prochaine et le Conseil Municipal aura 3 mois pour donner son avis qui pourra être :

- Approuvé sans réserve
- Approuvé avec réserves
- Désapprouvé

Saint Denis d'Orques se donne l'objectif de rendre son avis pour le mois de juillet.

Un document récapitulatif sera prévu pour les conseillers.

Une réunion publique pour tous les habitants des campagnes devra être organisée afin de présenter les règles prévues.

Dans l'objectif que tous les habitants concernés reçoivent l'information, un flyer sera distribué 15 jours avant la réunion publique.

8 – Vente d'herbe 2025

Concernant la publication de la vente d'herbe 2025 d'une surface de 6 hectares sur 5 terrains, nous avons reçu une seule offre pour un montant de **107,00€ de l'hectare**.

M. le Maire fait procéder au vote :

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

Le Conseil Municipal décide de retenir cette offre.

9 – Questions diverses

- **Projet photovoltaïque au sol Baratière** : Joué en Charnie est toujours opposé au projet. Rien de nouveau sur le sujet.

- **Bassin de rétention** : Artelia a rendu son rapport. 2 problèmes majeurs : niveau de nappe phréatique et forte pente. Recherche d'une 3eme solution avec des bassins étagés.

Devis en cours pour le terrassement.

- **Sarthe Habitat**, le projet est validé. Sarthe Habitat reviendra vers la commune de Saint Denis d'Orques pour présenter un projet.

- **Boulangerie** :

M. BAUDRY présente les différentes options et les discussions de ces dernières semaines.

Il rappelle que le projet initial était de trouver un boulanger pour occuper la boulangerie et de construire une nouvelle épicerie au niveau du projet Talois. Ce projet se révèle être difficile à mettre en place.

La recherche d'un boulanger étant compliquée : manque de candidat, les candidats sont peu satisfaisants.

De grosses dépenses sont à engager dans la boulangerie. Quid de l'épicerie actuelle, qui, elle est fonctionnelle.

M. Baudry fait part du rendez-vous avec Nelly COEURJOLI (Epicerie Nelly), une nouvelle option est mise en

avant : agrandir l'épicerie Nelly dans la boulangerie. Ce qui permettrait à l'épicerie Nelly d'étoffer son offre notamment au niveau du snacking, des cafés et dépôt de pain. D'autres services sont à étudier.

Cette solution s'avère être plus rapide à mettre en œuvre, plus économique et s'appuie sur une épicière déjà en place ayant depuis quelques années fait la preuve de ses capacités.

M. Le Maire annonce avoir sollicité les boulangeries de Brûlon pour étudier une option de dépôt de pain dans la boulangerie de Saint Denis d'Orques.

Un débat s'engage

Le Conseil Municipal est suspendu à 21h10

Reprise du conseil à 21h35

Logement notre dame : le logement est libre. Il a été repeint par le locataire sortant.

Salle polyvalente : projet de fresque sur le pignon face à la maison de retraite.

Ecole/Sivos : M. QUINTON Jean-Paul annonce que l'école se verra accueillir 25 maternelles à la rentrée prochaine pour 24 maxi (donc besoin d'une Atsem supplémentaire) et un total de 55 à 56 élèves sur le sivos. Actuellement le sivos c'est 3 instituteurs + 1 atsem. Voir la répartition future....

Question sur **l'extension de la maison de retraite** : un point est fait sur le sujet. La demande, l'offre alentour et les financements d'un tel projet, tout concours à envisager sérieusement l'agrandissement de l'EHPAD.

La séance levée à 21h55

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2025-023	Budget assainissement – Crédits douteuses 2025	APPROUVÉ
2025-024	Budget commune – Crédits douteuses 2025	APPROUVÉ
2025-025	CDD Remplacement accueil	APPROUVÉ
2025-026	Conseil Energie Partagé CEP renouvellement convention	APPROUVÉ
2025-027	Familles Sarthe – remboursement argent poche avril	APPROUVÉ
2025-028	Budget commune – DM N°1	APPROUVÉ
2025-029	Salle polyvalente – Achat monobrosse et autolaveuse	APPROUVÉ
2025-030	Eglise – horloge sonnerie cloches	APPROUVÉ
2025-031	Vente d'herbe 2025	APPROUVÉ